

1
(N° 138.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1838.

Amendement de M. VERHAEGEN, à la loi sur le jury.

J'ai l'honneur de proposer la disposition additionnelle suivante :

La cour d'assises pourra, dans tous les cas, mitiger d'un degré la peine comminée par le Code pénal.

VERHAEGEN aîné.